Formulaire relatif aux conditions du droit à l'image dans le cadre du concours vidéo « Moi, futur manager ou ingénieur, je pendrai en compte la qualité de vie au travail en … » pour la Semaine pour la qualité de vie au travail.

Ce formulaire doit être lu et accepté par le figurant avant le commencement du tournage de la vidéo. Ce document doit être imprimé et conservé par le ou les candidat(s) en cas de demande de vérification par l'Anact.

Relativement au droit à l'image, merci de prendre connaissance du formulaire ci-dessous :

Le présent formulaire a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le participant accepte gracieusement de participer à la vidéo réalisée et cède expressément à l'Anact , le droit d'utiliser son image résultant de la vidéo de participation au concours vidéo SQVT 2017 à destination des étudiants : « Moi, futur manager ou ingénieur, je prendrai en compte la qualité de vie au travail en … » concours réalisé par l'ANACT Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail, et des photographies effectuées à cette occasion à des fins de communication.

Ainsi, par l'effet de la présente participation et du présent règlement et en vertu de l'article 9 du Code civil, le participant autorise le réalisateur de la vidéo et le photographe ainsi que l'ANACT à fixer son image et à la reproduire et à la représenter à des fins de communication sur différents types de supports.

En participant à la présente opération commerciale, opération concours vidéo « Moi, futur manager ou ingénieur, je prendrai en compte la qualité de vie au travail en … » dans le cadre de la Semaine pour la qualité de vie au travail 2017, les participants au concours accepte les dispositions de ce règlement et notamment accepte de céder à l'Anact, le droit de représenter, de reproduire et d'adapter gratuitement leur image sur tous types de supports de communication et notamment sur les sites internet de l'Anact et des Aract, sur les sites internet de nos partenaires, web, Extranet, Intranet, etc…, ainsi que sur les plateformes vidéos du web, telles que dailymotion, youtube, etc…, quel qu'en soit le format (html, Imode, etc…) réseaux sociaux, dépliants, newsletters, affichages muraux, sans que cette énumération soit exhaustive et quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par la mise à disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique (et notamment downloading, uploading, etc…) ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé. Cette autorisation est consentie, pour le continent européen pour une utilisation par voies également d'impressions et notamment sur tous supports papiers dont des brochures, des affiches, des affichages de toutes dimensions, et ce, pour une durée de trois ans à compter du 09 octobre 2017. L'ANACT aura la libre utilisation des vidéos et de toutes les images contenues dans les vidéos dans le cadre de sa communication et de ses promotions habituelles sur tous types de supports (dépliants, brochures, sites internet, journaux internes, affichettes, affiches ….).

Les participants déclarent :

- **Accepter de céder leurs droits aux images les représentant et contenues dans les vidéos qui participent au présent concours.**

- **Ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à des tiers ;**

- **S'engagent à n'exercer aucune démarche en revendication ou réclamation tant pour la propriété matérielle qu'incorporelle des vidéos, images, photographies les représentant, à l'encontre de l'Anact, pendant la durée de cession des droits attachés aux vidéos et aux images les représentant.**

Il est également précisé que les vidéos, images, suite d'images, photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou de porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie de crimes ou délits.
Les éventuels légendes et commentaires accompagnant le cas échéant la reproduction ou la représentation de l'image totale ou partielle du participant dans les conditions visées ci- dessus ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée du participant.
Il est également précisé que la participation du participant réalisateur, protagonistes, figurants et plus généralement de toutes les personnes ayant également participées ou concourues à la réalisation des vidéos et la cessions des droits y afférents sont accordés à titre gracieux à l'Anact. Ce caractère gracieux vaut pour toutes les personnes ayant réalisées ou participées aux vidéos participantes et également pour la diffusion et l'utilisation des vidéos, images, photographies qui en font parties dans les conditions suscitées.

Nom : …… Prénom : ……

Nom du candidat pour lequel la personne a accepté la qualité de figurant :

……

Après avoir pris connaissance du formulaire ci-dessus, j'accepte les conditions relatives au droit à l'image dans le cadre de l'opération concours vidéo « Moi, futur manager ou ingénieur, je prendrai en compte la qualité de vie au travail en … » :

Date : …….. Signature :

Document à conserver précieusement et à fournir impérativement à la première demande de l'Anact.